

3 LES INSTALLATIONS AQUATIQUES

3.1. Présentation des installations aquatiques

L'arrondissement compte 22 bassins aquatiques ou jeux d'eau répartis sur l'ensemble de son territoire (trois piscines, une pataugeoire et un bassin multifonctionnel intérieurs et, à l'extérieur, deux piscines, dix pataugeoires et cinq jeux d'eau). Aux fins de ce Plan directeur, nous tenons compte de la piscine et du bassin multifonctionnel du Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce qui ouvrira ses portes en janvier 2011.

L'arrondissement CDN—NDG est propriétaire de l'ensemble de ces installations. Le tableau 3-1 énumère l'ensemble des bassins pour le territoire de l'arrondissement CDN—NDG.



Pataugeoire Jean-Brillant



Pataugeoire de la Confédération

Tableau 3-1 - Inventaire des installations aquatiques pour le territoire de CDN—NDG

Intérieur Piscine, bassin multifonctionnel et pataugeoire	Bassins de natation	Bassin multifonctionnel	Pataugeoire
CDN			
Piscine intérieure de CDN	1		1
Total CDN	1		1
NDG			
Piscine intérieure de NDG	1		
Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce	1	1	
Total NDG	2	1	
Total CDN—NDG	3	1	1
Extérieur Piscine, pataugeoire et jeux d'eau	Bassins de natation	Pataugeoire	Jeux d'eau
CDN			
Parc de Kent	1	1	1
Parc de la Savane		1	
Parc Jean-Brillant		1	1
Parc MacDonald		1	
Parc Mackenzie-King			1
Parc Rosemary-Brown		1	
Parc Van Horne		1	
Total CDN	1	6	3
NDG			
Parc de la Confédération	1	1	1
Parc Georges-Saint-Pierre		1	
Parc Loyola		1	
Parc Notre-Dame-de-Grâce			1
Parc Trenholme		1	
Total NDG	1	4	2
Total CDN—NDG	2	10	5

De façon générale, les deux piscines intérieures, Centre sportif Côte-des-Neiges et Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce requièrent des investissements majeurs à très court terme. Toutefois, les deux piscines extérieures, de la Confédération et de Kent, ont été totalement rénovées respectivement en 2005 et en 2008. Quant aux pataugeoires, à l'exception de celle du parc de Kent (qui a été rénovée en 2010) et de la Confédération (qui a été rénovée en 2005), elles ont atteint leur durée de vie utile. Bien qu'elles aient fait l'objet de travaux d'urgence en 2003 pour les maintenir en exploitation et surtout répondre aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels, ces travaux présentaient le minimum requis. Elles nécessitent toujours des rénovations au point de vue technique et ne sont certes pas au goût du jour sur le plan ludique et environnementale.

Plus loin dans ce chapitre, nous présenterons le portrait de chaque bassin. Pour chaque installation, nous avons d'abord préparé un bref historique de l'équipement, décrit le milieu environnant, dressé le portrait de la clientèle et identifié l'offre de service concurrente ou complémentaire déployée par des institutions publiques ou corporations privées. Par la suite, nous avons analysé l'utilisation de chaque bassin en fonction :

- des heures d'ouverture du centre, si applicable;
- des diverses activités (bain libre, club aquatique, cours de natation, etc.);
- des clientèles prioritaires de l'arrondissement CDN—NDG.

Pour préparer ces portraits, la DCSLDS s'est basé sur les statistiques qu'elle compile annuellement et celles qui lui sont fournies par les partenaires dans le cadre

des conventions de partenariat ou de la préparation du Répertoire des activités de sports et de loisirs.

3.1.1. Les types d'installations

Pour procéder au portrait de l'offre de service, nous avons également classifié les diverses installations aquatiques comme suit :

Les centres aquatiques

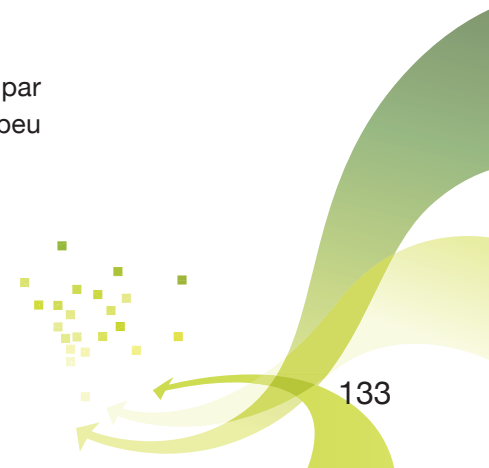
Aux fins de ce Plan directeur, nous entendons par centres aquatiques, les centres aménagés en fonction des sports ou des activités nautiques comprenant une combinaison de plusieurs bassins pouvant joindre une clientèle variée (piscine plus pataugeoire ou piscine et bassin multifonctionnel), en plus de vestiaires aménagés spécifiquement pour les activités aquatiques.

Les parcs aquatiques

Aux fins de ce Plan directeur, nous entendons par parcs aquatiques, les parcs aménagés en fonction des sports ou des activités nautiques où se trouvent une combinaison de plusieurs bassins pouvant joindre des clientèles variées (piscine extérieure et jeux d'eau ou piscine extérieure plus pataugeoire, etc.), en plus d'un pavillon pour les baigneurs et d'une aire de pique-nique aménagée.

Les pataugeoires

Aux fins de ce Plan directeur, nous entendons par pataugeoire une piscine de dimension restreinte et peu profonde (moins d'un mètre) pour les tout-petits.



Les jeux d'eau

Aux fins de ce Plan directeur, nous entendons par jeux d'eau un bassin d'eau peu profond ou une promenade sur lesquels des structures de jeux ont été aménagées.

3.1.2. Les modes de gestion

De façon générale, l'arrondissement CDN—NDG a recours à deux modes de gestion, soit la régie ou le partenariat. Dans le premier cas, l'arrondissement CDN—NDG, de par les pouvoirs dont il dispose, prend en charge toutes les responsabilités de gestion (planification, organisation, direction, contrôle) inhérentes à l'offre de service dans l'installation aquatique. Les diverses responsabilités de gestion sont partagées entre plusieurs services internes de la Ville et de l'arrondissement CDN—NDG (Direction des immeubles, DCSLDS, Direction des travaux publics, etc.). La gestion de ces espaces et équipements comprend diverses fonctions : l'accueil des usagers, la programmation, l'animation des services et des activités, l'entretien courant et préventif de l'équipement, le chauffage, etc.

Dans le domaine des activités aquatiques, l'arrondissement CDN—NDG a conservé la gestion de presque toutes ses installations, à l'exception du Centre sportif Côte-des-Neiges, dont la gestion a été déléguée à un OBNL et du nouveau Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce dont la gestion du bloc aquatique a été confiée à Sogep. Dans ce modèle, l'arrondissement CDN—NDG ne se départit pas de toutes ses responsabilités à l'égard des services. Il maintient son engagement à l'égard du service tout en se libérant de son rôle de gestionnaire de production.

Le mode de gestion avec un organisme du milieu est d'ailleurs le mode d'intervention choisi par plusieurs arrondissements de la Ville depuis plusieurs années en matière de sport et de loisir. Dans un cas comme dans l'autre, la relation est formalisée par une convention de partenariat ou un cahier de charges qui précise la contribution de chacune des parties à la réalisation des activités et à la prestation de services. Dans ces conventions, nous retrouvons généralement les éléments suivants :

- le partage des responsabilités;
- l'investissement de chacun;
- la durée de l'entente;
- le plan d'action convenu;
- les ressources nécessaires;
- les modalités d'évaluation des résultats et les périodes d'évaluation.

Enfin, dans toutes les installations aquatiques, sauf pour le nouveau centre où Sogep est responsable de l'entretien immobilier (préventif, courant et sanitaire), la Ville est responsable de l'entretien préventif et mécanique. Quant à l'entretien sanitaire, pour les installations en régie, il est assumé par le personnel municipal.

3.2. Portrait des installations par quartier

Pour les fins de cette analyse, les piscines ont été classées comme étant des installations de quartier, tandis que les pataugeoires et les jeux d'eau comme des installations de secteur. Voici un portrait des installations aquatiques pour CDN suivi de celui de NDG. Pour chacun des quartiers, l'information est organisée de la façon suivante :

- ◆ portrait de l'offre de service intérieure du quartier;
- ◆ portrait de l'offre de service extérieure du quartier.

Il est important de noter que les fréquentations moyennes quotidiennes pour chaque installation ont été calculées en fonction des heures d'ouverture réelles en 2009. Celles-ci tiennent compte des périodes de fermeture pour rénovation, réparation, entretien annuel et mauvaises conditions météorologiques.

Quartier de CDN

Portrait de l'offre de service intérieure du quartier

Piscine intérieure du Centre sportif Côte-des-Neiges

Mis en service en 1996, le Centre sportif Côte-des-Neiges comprend une piscine de 25 mètres en « L » avec six corridors. Ce bassin a une capacité de 234 baigneurs en plus de pouvoir accueillir 121 spectateurs dans les estrades et d'être conforme pour la tenue de compétitions. À ce bassin est greffée une pataugeoire pour 20 baigneurs.

Le Centre sportif Côte-des-Neiges est considéré comme un centre de quartier et dessert l'ensemble du territoire de CDN. Dans l'environnement immédiat du centre, on constate une mixité entre les zones résidentielles et commerciales. L'installation ne se trouve pas dans une zone défavorisée reconnue (indice Pampalon-Raymond) ou de chaleur accablante. Or, une partie de la population qu'elle dessert est défavorisée et cette réalité se reflète dans la clientèle du centre et dans l'offre de service.

Le centre est bien situé géographiquement et est facilement accessible en transport en commun ou en automobile. Il se niche dans le parc Van Horne, près de l'autoroute Décarie, devant la station de métro Plamondon, à l'angle de deux importantes artères du quartier, soit Van Horne et Victoria. Malgré un emplacement aisément accessible en automobile, il est très difficile de se stationner dans ce secteur, voire quasi impossible à certaines heures de la journée.

Plusieurs institutions se trouvent à proximité du centre, dont plusieurs écoles primaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et l'école Coronation de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) avec lesquelles l'arrondissement CDN—NDG a conclu des ententes d'utilisation de la piscine et autres plateaux sportifs. Par ailleurs, de nombreuses écoles privées utilisent l'installation.

Gestion de l'installation, de l'infrastructure et des intervenants dans l'offre de service

La gestion du Centre sportif Côte-des-Neiges (surveillance, entretien sanitaire et programmation de l'ensemble des plateaux sportifs) est assumée par l'or-

ganisme Loisirs sportifs Côte-des-Neiges avec lequel l'arrondissement a signé une convention de partenariat, qui prévoit le respect des ententes-cadres liant la Ville à la CSDM et à la CSEM.

Après avoir alloué les heures relatives à ces ententes pour l'utilisation de la piscine, l'organisme élabore sa programmation afin de répondre aux besoins de la population du quartier et peut également louer les plages résiduelles. À l'exception des périodes au cours desquelles se déroulent les activités du club de water-polo, la cohabitation de diverses activités dans le bassin de natation est assez aisée. Dans certaines plages de programmation, il est possible de retrouver jusqu'à cinq activités différentes ayant lieu simultanément dans la piscine. Par contre, au moment de plages spécifiques (bain libre pour adultes, pour hommes ou pour femmes), la cohabitation de différents usagers est limitée ou complètement inexistante. Loisirs sportifs Côte-des-Neiges est le seul organisme qui intervient dans l'offre de service d'activités aquatiques.

Du côté de l'aménagement, la piscine est dotée de deux tremplins de 1 mètre. À l'origine, la clientèle pouvait également profiter d'une glissoire mais elle n'a pas été remplacée à cause des coûts importants pour l'achat et l'installation. Une terrasse extérieure est également accessible de la piscine. Elle est toutefois peu utilisée. Pour la partie peu profonde (1,4 mètre), le centre a dû acquérir des plates-formes afin de rendre le bassin plus accessible aux non-nageurs et plus propice à la tenue de cours de natation. Un vestiaire pour les hommes, un vestiaire pour les femmes ainsi qu'un vestiaire familial ont été aménagés spécifiquement pour le bloc aquatique.

Analyse de l'utilisation du centre

La piscine est en opération sept jours par semaine et est ouverte 92 heures par semaine, soit une moyenne de 13 heures par jour. Règle générale, son horaire est de 8 h à 21 h 30 la semaine et de 8 h à 19 h la fin de semaine. Annuellement, c'est un total de 4 416 heures de programmation qui sont offertes à la population de CDN durant 48 semaines. Le taux d'utilisation des plages horaires se situe à 100 % de sa capacité de programmation. Toutefois, la capacité maximale de baigneurs n'est atteinte qu'à certaines périodes de pointe et plus particulièrement de 14 h à 22 h du lundi au vendredi et de 9 h à 17 h la fin de semaine.

Les heures sont réparties en activités de baignade libre, en cours de natation et en club aquatique. La piscine est donc utilisée à 15,7 % pour de la baignade libre (hommes, femmes, familial, pour tous), à 22,1 % pour des cours de natation et à 36,8 % pour des activités de club aquatique (natation, water-polo et nage synchronisée). De plus, il y a un fort achalandage (25,25 %) relié aux locations aux écoles du quartier ou autres intervenants du milieu. Le vieillissement prématuré des équipements de la piscine peut partiellement être attribué à l'utilisation presque excessive de la piscine.

La programmation touche tous les types de clientèle. Les trois clientèles majoritaires sont celles ciblées en priorité par l'arrondissement CDN—NDG. La majeure partie des heures (47 %) sont destinées aux enfants (6-12 ans), 17 % aux adolescents (13-17 ans) ou encore à tous. Quant aux autres clientèles, la clientèle adulte (18-54 ans) est ciblée par 11 % de l'offre de service tandis que 5 % est consacrée aux tout-petits (0-5 ans), 3 % est destinée à la clientèle aînée (55 ans et plus) et 17 % des heures servent à offrir des activités pour tous.

Grâce à cette offre de service, la piscine a accueilli 97 169 baigneurs en 2009, et ce, malgré une fermeture de deux mois (septembre et octobre). Considérant la population du quartier de CDN (99 224 habitants), ces statistiques représentent environ 0,98 baignades par personne ce qui est très faible en comparaison avec certaines municipalités canadiennes qui obtiennent deux à quatre baignades par personne. La fréquentation moyenne quotidienne est de 347,3 baigneurs, soit 26,4 personnes par heure.

Portrait de l'offre de service extérieure du quartier

Les installations aquatiques extérieures du quartier sont gérées complètement en régie par l'arrondissement CDN—NDG. La période d'exploitation s'échelonne de la troisième semaine de juin (près de la Fête nationale du Québec) jusqu'à la fin août. L'offre de service peut varier entre 10 et 12 semaines pour une piscine extérieure. La baignade libre est offerte gratuitement.

Outre la pataugeoire du parc de Kent (rénovée en 2010), toutes les pataugeoires du quartier sont de type « emplis-vide ». Selon la réglementation provinciale (S3. R3), ce type de bassin doit être désinfecté, rempli et vidé quotidiennement et ne peut être opéré plus de six heures par jour. Dotée de systèmes de filtration et de traitement, la pataugeoire de Kent peut être exploitée aussi longtemps qu'une piscine.

Piscine de Kent

Mise en contexte

Construite en 1962, la piscine de Kent a complètement été rénovée en 2008. Elle est munie d'un bassin rectangulaire de 50 mètres avec six corridors ayant une capacité de 400 baigneurs.

Analyse de l'utilisation de l'installation

Sous réserve des conditions climatiques ou d'inconvénients techniques, la piscine est en opération sept jours par semaine et est ouverte 52,5 heures par semaine, soit une moyenne de 7,5 heures par jour. Règle générale, son horaire est de 11 h 30 à 19 h tous les jours. Annuellement, c'est une possibilité de 592 heures de programmation qui est offerte à la population de CDN. La piscine a été exploitée durant 11 semaines en 2009.

Outre la baignade libre (régulier ou longueur), il n'existe pas de programmation dans les piscines extérieures. La fréquentation totale de la piscine de Kent s'élève à 45 961 baigneurs en 2009, soit 0,5 baignade par personne si l'on considère la population totale du quartier qui est de 99 224 habitants. Ce nombre équivaut à une fréquentation de 581,8 personnes par jour ou 77,6 personnes par heure d'ouverture. Rappelons que la piscine a une capacité de 400 baigneurs.

En termes d'équipements, la piscine est dotée d'un vestiaire pour les hommes, un vestiaire pour les femmes ainsi que d'un vestiaire familial. De plus, la clientèle peut profiter de deux tremplins de 1 mètre et d'une aire de pique-nique accessible par la piscine.



Pataugeoire de Kent

Construite en 1962, la pataugeoire de Kent a été complètement rénovée en 2010 et elle est munie d'un système de filtration au sable et de chloration de l'eau par érosion. Sa capacité est de 213 baigneurs.

Analyse de l'utilisation

Sous réserve des conditions climatiques ou d'inconvénients techniques, la pataugeoire est en opération sept jours par semaine et est ouverte 59,5 heures par semaine, soit une moyenne de 8 heures 30 minutes par jour. Règle générale, son horaire est de 10 h 30 à 19 h tous les jours. Annuellement, c'est une possibilité de 595 heures de service qui est offerte à la population de CDN. La pataugeoire a été exploitée durant 10 semaines en 2009.

La fréquentation totale de la pataugeoire de Kent s'élève à 10 912 baigneurs en 2009. Ce nombre équivaut à une fréquentation de 143,5 personnes par jour ou 27,5 personnes par heure d'ouverture.

Pataugeoire Jean-Brillant

Construite en 1966, la pataugeoire Jean-Brillant est de type « empli-vide » et est filtrée par circulation effluente. Sa capacité est de 86 baigneurs.

Analyse de l'utilisation de l'installation

Sous réserve des conditions climatiques ou d'inconvénients techniques, la pataugeoire est en opération sept jours par semaine et est ouverte 42 heures par se-

maine, soit une moyenne de six heures par jour. Règle générale, son horaire est de 11 h à 17 h tous les jours. Annuellement, c'est une possibilité de 420 heures de service qui est offerte à la population de CDN. La pataugeoire a été exploitée durant 10 semaines en 2009.

La fréquentation totale de la pataugeoire Jean-Brillant s'élève à 6 741 baigneurs en 2009. Ce nombre équivaut à une fréquentation de 88,7 personnes par jour ou 15,4 personnes par heure d'ouverture.

Pataugeoire MacDonald

Construite en 1954, la pataugeoire MacDonald est de type « empli-vide » et est filtrée par circulation effluente. Sa capacité est de 213 baigneurs.

Analyse de l'utilisation de l'installation

Sous réserve des conditions climatiques ou d'inconvénients techniques, la pataugeoire est en opération sept jours par semaine et est ouverte 42 heures par semaine, soit une moyenne de six heures par jour. Règle générale, son horaire est de 11 h à 17 h tous les jours. Annuellement, c'est une possibilité de 420 heures de service qui est offerte à la population de CDN. La pataugeoire a été exploitée durant 10 semaines en 2009.

La fréquentation totale de la pataugeoire MacDonald s'élève à 6 144 baigneurs en 2009. Ce nombre équivaut à une fréquentation de 80,8 personnes par jour ou 16,4 personnes par heure d'ouverture.

Pataugeoire Van Horne

Construite en 1955, la pataugeoire Van Horne est de type « emplis-vides » et est filtrée par circulation effluente. Sa capacité est de 213 baigneurs.

Analyse de l'utilisation de l'installation

Sous réserve des conditions climatiques ou d'inconvénients techniques, la pataugeoire est en opération sept jours par semaine et est ouverte 42 heures par semaine, soit une moyenne de six heures par jour. Règle générale, son horaire est de 11 h à 17 h tous les jours. Annuellement, c'est une possibilité de 420 heures de service qui est offerte à la population de CDN. La pataugeoire a été exploitée durant 10 semaines en 2009.

La fréquentation totale de la pataugeoire Van Horne s'élève à 4 633 baigneurs en 2009. Ce nombre équivaut à une fréquentation de 62,6 personnes par jour ou 13 personnes par heure d'ouverture.

Pataugeoire de la Savane

Construite en 1964, la pataugeoire de la Savane est de type « emplis-vides » et est filtrée par circulation effluente. Sa capacité est de 213 baigneurs.

Analyse de l'utilisation de l'installation

Sous réserve des conditions climatiques ou d'inconvénients techniques, la pataugeoire est en opération six jours par semaine et est ouverte 36 heures par semaine, soit une moyenne de six heures par jour. Règle générale, son horaire est de 11 h à 17 h tous les jours.

Annuellement, c'est une possibilité de 324 heures de service qui est offerte à la population de CDN. La pataugeoire a été exploitée durant neuf semaines en 2009.

La fréquentation totale de la pataugeoire de la Savane s'élève à 1 452 baigneurs en 2009. Ce nombre équivaut à une fréquentation de 25,5 personnes par jour ou 6,1 personnes par heure d'ouverture.

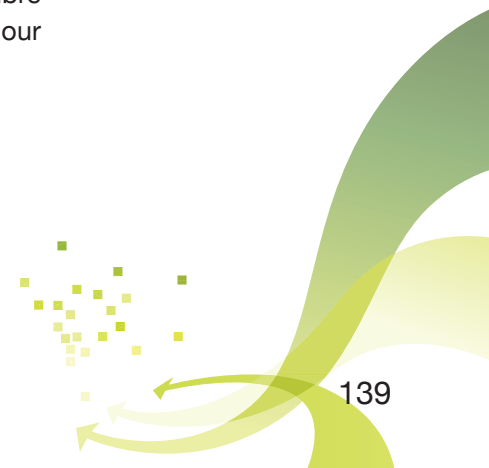
Pataugeoire Rosemary-Brown

Construite en 1964, la pataugeoire Rosemary-Brown est de type « emplis-vides » et est filtrée par circulation effluente. Sa capacité est de 213 baigneurs.

Analyse de l'utilisation de l'installation

Sous réserve des conditions climatiques ou d'inconvénients techniques, la pataugeoire est en opération six jours par semaine et est ouverte 36 heures par semaine, soit une moyenne de six heures par jour. Règle générale, son horaire est de 11 h à 17 h tous les jours. Annuellement, c'est une possibilité de 324 heures de service qui est offerte à la population de CDN. La pataugeoire a été exploitée durant neuf semaines en 2009.

La fréquentation totale de la pataugeoire Rosemary-Brown s'élève à 4 108 baigneurs en 2009. Ce nombre équivaut à une fréquentation de 72,1 personnes par jour ou 15,2 personnes par heure d'ouverture.



Jeux d'eau Mackenzie-King et Jean-Brillant

La pataugeoire du parc Mackenzie-King a été convertie en jeux d'eau à l'été 2006. Quant au parc Jean-Brillant, les jeux d'eau ont été ajoutés dans un espace adjacent à la pataugeoire en 2009. Il s'agit donc d'une bonification des services dans ce secteur. Il n'y a pas de restriction d'âge pour les jeux d'eau et le port du maillot de bain n'est pas obligatoire. La présence d'un surveillant ou sauveteur n'est pas obligatoire.

La division parcs et installations est responsable de l'ouverture et de la fermeture de ces installations de même que de leur entretien.

Analyse de l'utilisation de l'installation

Les jeux d'eau sont en opération sept jours par semaine et sont programmés pour être fonctionnels 98 heures par semaine, soit une moyenne de 14 heures par jour. L'horaire est de 8 h à 22 h tous les jours. Annuellement, les jeux d'eau pourraient être mis en marche de la fin mai à la fin septembre pour répondre au besoin. La présence d'un surveillant ou sauveteur n'est pas obligatoire.

En comparaison avec une pataugeoire, dont l'opération quotidienne ne dépasse pas 6 heures durant 9 à 10 semaines, les jeux d'eau offrent donc une possibilité d'accès quotidien de 14 heures pour une durée s'étendant jusqu'à 20 semaines. Un total de près de 2 000 heures de service peut être atteint dans une année avec les jeux d'eau plutôt que 360 heures pour une pataugeoire. De plus, les jeux d'eau ne sont pas soumis à la réglementation touchant les bassins publics.

Ainsi, aucune obligation de surveillance, aucun contrôle de la qualité de l'eau et aucune infrastructure sanitaire ne sont nécessaires. L'impact sur les coûts d'opération est majeur puisque ceux-ci sont réduits de façon importante alors que l'offre de service est augmentée. Enfin, il est important de souligner que la mise aux normes d'une pataugeoire implique un investissement d'environ 1,4 M\$, alors que sa conversion en jeux d'eau ne nécessite qu'environ 350 000 \$. Il est donc possible d'aménager trois jeux d'eau pour le prix d'une pataugeoire, c'est-à-dire également 6 000 heures de service plutôt que 1 100 heures, et tout cela pour des coûts d'opération moindres.

Quartier NDG

Portrait de l'offre de service intérieure du quartier

Piscine

Notre-Dame-de-Grâce

Mise en contexte

De son côté, la piscine Notre-Dame-de-Grâce date de 1931 et son bassin rectangulaire mesure 11 mètres par 22,85 mètres. Sa capacité est de 126 baigneurs. En raison de leur piètre état, les gradins ont été condamnés partiellement et peuvent accueillir confortablement tout au plus 30 spectateurs.

La piscine Notre-Dame-de-Grâce est considérée comme une installation de quartier et son rayon de desserte est donc l'ensemble du territoire de NDG. La piscine est située dans un secteur résidentiel et ne se trouve pas dans une zone de défavorisation ou de chaleur accablante. La piscine est située à l'est du quartier NDG près de la limite de Westmount.

À proximité de l'autoroute Décarie, des stations de métro Villa-Maria et Vendôme et du boulevard Décarie (près de Sherbrooke), l'installation est bien située géographiquement et est facilement accessible en transport en commun ou en automobile. Il faut toutefois noter que le stationnement dans le secteur est très difficile voire quasi inexistant durant certaines périodes de la journée.

Plusieurs institutions se trouvent à proximité dont plusieurs écoles primaires de la CSDM et l'école Marymount de la CSEM avec qui l'arrondissement CDN—NDG a conclu des ententes couvrant l'utilisation de la piscine et autres plateaux. De plus, quelques écoles privées sont également situées dans le secteur.

Gestion de l'installation, infrastructure et intervenants dans l'offre de service

La gestion de la piscine (surveillance, entretien et programmation (baignade libre)) est en régie. Depuis 1995, le Club aquatique de Notre-Dame-de-Grâce, devenu récemment le Club aquatique de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, est responsable des cours de natation et du club de natation. Les activités, tant les cours que les baignades libres, sont accessibles au grand public.

La piscine Notre-Dame-de-Grâce est une vieille installation qui nécessite beaucoup d'entretien et de réparation. Le système de filtration est désuet et devra être remplacé éventuellement. Le système limite la capacité de la piscine et restreint la programmation d'activités à cause de son faible niveau de performance (nombre de recirculation, capacité des filtres et de la pompe). Malgré une journée complète de fermeture par semaine, il est difficile de maintenir de façon stable les paramètres de

qualité de l'eau. Le personnel doit corriger les paramètres de plus en plus souvent et des périodes d'interruption surviennent de plus en plus pour rétablir la qualité de l'eau. Une analyse, effectuée par une firme d'ingénieurs en 2007, démontre que l'ensemble du bâtiment dans lequel se trouve la piscine (y compris la piscine elle-même), le Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce, présente des déficiences majeures pour lesquelles un investissement de 8 M\$ sera nécessaire. Cet élément doit attirer l'attention, particulièrement lorsque l'on considère qu'une nouvelle piscine intérieure sera ouverte au public dans le quartier de NDG, dès janvier 2011. Cette nouvelle installation permettra d'admettre près de trois fois plus de baigneurs que dans l'actuelle piscine Notre-Dame-de-Grâce.

Les personnes à mobilité réduite peuvent accéder à l'eau par un escalier adapté. Cependant, il n'y a pas de stationnement disponible pour l'installation.

Malgré la présence d'institutions scolaires dans le secteur, la piscine n'est pas utilisée avant 14 h les jours de la semaine. La cohabitation de diverses activités dans le bassin de natation est possible. Dans certaines plages de programmation, jusqu'à quatre activités différentes ont lieu simultanément dans la piscine. Les activités pour les moins de six ans doivent cependant être restreintes à cause de la profondeur de la piscine et du manque de place pour y installer des plates-formes. De plus, la piscine est mal insonorisée et il est parfois difficile de jumeler certaines activités. En ce qui concerne la cohabitation des clientèles, les plages spécifiques pour la baignade libre pour femmes enceintes et aînés ainsi que la baignade libre ou les longueurs pour adultes ne sont pas possibles. Pour la première fois au cours des quatre dernières années, deux écoles privées ont

loué des plages horaires à la piscine de façon régulière à l'automne 2009. Une de ces écoles pense utiliser la piscine à nouveau en 2010 à cause de la fermeture de la piscine de l'Annexe, ancien édifice du Collège Maria-apolis.

Analyse de l'utilisation du centre

La piscine est en opération six jours par semaine et est ouverte 48 heures par semaine, soit une moyenne de huit heures par jour. Règle générale, la piscine est fermée le lundi. Son horaire est de 14 h à 22 h le reste de la semaine et de 8 h 30 à 16 h 30 la fin de semaine. Annuellement, c'est un total de 2 400 heures de programmation qui sont offertes à la population de NDG durant 50 semaines d'exploitation. Le taux d'utilisation des plages horaires se situe à 100 % de la capacité de programmation à partir de 14 h, mais il y aurait place pour du développement durant la journée. Toutefois, la capacité maximale de baigneurs n'est atteinte qu'à certaines périodes de pointe durant la semaine et la fin de semaine.

Les heures sont réparties en activités de baignade libre, en cours de natation et en club aquatique. La piscine est donc utilisée à 54,1 % pour de la baignade libre (femmes enceintes et aînés, baignade et longueurs adultes, pour tous), à 25 % pour des cours de natation et à 20,8 % pour des activités de club aquatique (natation).

L'ensemble des types de clientèle est représenté. Les clientèles prioritaires de l'arrondissement CDN—NDG ne sont pas les usagers majoritaires, mais ils utilisent un bon pourcentage des heures disponible. La clientèle pour tous est de loin majoritaire. En effet, 48 % de l'utilisation est destinée à une clientèle pour tous. Par

la suite, on retrouve 28 % chez la clientèle enfant (6-12 ans) puis 16 % pour la clientèle adulte (18-54 ans). Seulement 8 % de l'utilisation est destinée à la clientèle adolescente (13-17 ans).

Grâce à cette offre de service, la piscine a accueilli 31 644 baigneurs en 2009. Considérant la population du quartier de NDG (65 017 habitants), ces statistiques représentent environ 0,5 baignade par personne. La fréquentation moyenne quotidienne est de l'ordre de 109,9 baigneurs ou 13,2 personnes par heure.

Auparavant, les baigneurs pouvaient profiter d'un tremplin de 3 mètres qui a été enlevé pour des raisons de sécurité. Les structures de 3 mètres ont été le lieu d'accidents dans le passé. La promenade de la piscine ne permet pas d'en réinstaller un tout en respectant les règles de sécurité en vigueur aujourd'hui. La piscine est dotée d'un vestiaire pour les hommes et d'un vestiaire pour les femmes. Par contre, il n'y a pas de vestiaire familial.

Piscine intérieure du Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce (ouverture début 2011)

Le Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce ouvrira ses portes au public en janvier 2011. Il comprend une piscine rectangulaire de 25 mètres avec six corridors. Le bassin de natation est muni d'une rampe d'accès pour les usagers à mobilité réduite. Il a une capacité de 190 baigneurs en plus de pouvoir accueillir au moins 30 spectateurs sur la mezzanine offrant une vue directe sur la piscine. La mezzanine est contiguë à la section bistro où il sera également agréable pour les parents d'attendre leurs enfants.

En plus de la piscine, le bloc aquatique comprend un bassin multifonctionnel pouvant accueillir 130 baigneurs. Ce bassin est également muni d'une rampe d'accès pour les usagers à mobilité réduite. Du côté de l'aménagement, la piscine est dotée d'une terrasse extérieure accessible de la piscine, d'un vestiaire pour hommes, d'un vestiaire pour femmes ainsi que d'un vestiaire familial.

Au moment de rédiger ce Plan directeur, les détails précis quant à la programmation de ce centre n'étaient pas encore connus et feront l'objet de discussion à l'automne 2010. Cependant, le nouveau centre permettra la réalisation de diverses activités simultanées dans les deux bassins. Dans certaines plages de programmation, il sera ainsi possible de retrouver jusqu'à cinq activités différentes ayant lieu simultanément dans la piscine.

Le Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce est considéré comme un centre de quartier desservant l'ensemble du territoire de NDG. Géographiquement, il est facilement accessible en transport en commun ou en automobile. Il est situé au cœur du quartier de NDG, dans un nouveau pôle de services appelé l'aire Benny, soit dans le parc Benny, face aux futurs Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et CSSS. La clientèle du quartier fluctue énormément depuis quatre ans avec la construction de résidences mixtes : HLM, coopératives, condominiums et maisons de ville (projet Benny Farm). Le centre est à proximité de plusieurs résidences pour personnes âgées de type HLM-SHDM.

Également, plusieurs institutions se trouvent à proximité du centre, notamment des écoles primaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et l'école

St. Monica de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM).

Gestion de l'installation, de l'infrastructure et des intervenants dans l'offre de service

Le cadre de gestion de ce centre est composé de quatre intervenants principaux soit :

- l'arrondissement CDN—NDG représenté par la DCSLDS;
- un comité consultatif de programmation composé de personnes représentant la population et les organismes partenaires de l'arrondissement de CDN—NDG;
- Loisirs Sportifs Côte-des-Neiges, organisme à but non lucratif, sélectionné par un processus d'appel d'offres sur invitation, et qui a été mandaté pour gérer la programmation dans le gymnase, les deux salles multifonctionnelles, la salle de musculation ainsi que les espaces extérieurs disponibles pour des activités sportives ou de loisirs;
- SOGEP, entreprise privée, sélectionnée par un processus d'appel d'offres public, et qui a été mandatée pour la gestion immobilière de l'édifice (entretien sanitaire, entretien mécanique, sécurité, etc.), l'accueil au bâtiment, le casse-croûte ainsi que l'administration et la gestion de la piscine intérieure, de ses équipements et de ses programmes.

Portrait de l'offre de service aquatique extérieure du quartier

Les installations aquatiques extérieures sont gérées complètement en régie par l'arrondissement

CDN—NDG. La période d'exploitation s'échelonne de la troisième semaine de juin (près de la Fête nationale du Québec) jusqu'à la fin août. L'offre de service peut varier entre 10 et 12 semaines pour une piscine extérieure. La baignade libre est offerte gratuitement.

Outre la pataugeoire du parc de la Confédération (rénovée en 2005), toutes les pataugeoires du quartier sont de type « empli-vidé ». Selon la réglementation provinciale (S3.R3)²¹, ce type de bassin doit être désinfecté, rempli et vidé quotidiennement et ne peut être opéré plus de six heures par jour. Dotée de systèmes de filtration et de traitement, la pataugeoire de la Confédération peut opérer aussi longtemps qu'une piscine.

Piscine de la Confédération

Mise en contexte

Construite en 1964, la piscine de la Confédération a complètement été rénovée en 2005 et est munie d'un bassin de 50 mètres en « L » avec six corridors ayant une capacité de 562 baigneurs.

Analyse de l'utilisation de l'installation

Sous réserve des conditions climatiques ou d'inconvénients techniques, la piscine est en opération sept jours par semaine et est ouverte 52,5 heures par semaine, soit une moyenne de 7,5 heures par jour. Règle générale, son horaire est de 11 h 30 à 19 h tous les jours. Annuellement, c'est une possibilité de 592 heures de programmation qui est offerte à la population de NDG. La piscine a été exploitée durant 11 semaines en 2009.

Outre la baignade libre (régulier ou longueur), il n'y a pas de programmation dans les piscines extérieures. Des cours de natation ont déjà été offerts par le Club aquatique Notre-Dame-de-Grâce dans le passé. La fréquentation totale de la piscine de la Confédération s'élève à 62 176 baigneurs en 2009. Considérant la population du quartier de NDG (65 017 habitants), ces statistiques représentent environ 0,96 baignade par personne. Ce nombre équivaut à une fréquentation de 787,0 personnes par jour ou 105 personnes par heure d'ouverture.

En termes d'équipements, la piscine est dotée d'un vestiaire pour les hommes, un vestiaire pour les femmes ainsi que d'un vestiaire familial. De plus, les baigneurs peuvent bénéficier de deux tremplins de 1 mètre et d'une aire de pique-nique accessible par la piscine.

Pataugeoire Trenholme

Construite en 1960, la pataugeoire Trenholme est de type « empli-vidé » et est filtrée par circulation effluente. Sa capacité est de 213 baigneurs.

Analyse de l'utilisation de l'installation

Sous réserve des conditions climatiques ou d'inconvénients techniques, la pataugeoire est exploitée six jours par semaine et est ouverte 36 heures par semaine, soit une moyenne de six heures par jour. Règle générale, son horaire est de 11 h à 17 h tous les jours. Annuellement, c'est une possibilité de 360 heures de service qui est offerte à la population de NDG. La pataugeoire a été exploitée durant 10 semaines en 2009.

20 Règlement - Titre officiel.

La fréquentation totale de la pataugeoire Trenholme s'élève à 5 785 baigneurs en 2009. Ce nombre équivaut à une fréquentation de 76,1 personnes par jour ou 19,1 personnes par heure d'ouverture.

Pataugeoire Georges-St-Pierre

Construite en 1970, la pataugeoire Georges-St-Pierre est de type « emplis-vides » et est filtrée par circulation effluente. Sa capacité est de 213 baigneurs.

Analyse de l'utilisation de l'installation

Sous réserve des conditions climatiques ou d'inconvénients techniques, la pataugeoire est en exploitation six jours par semaine et est ouverte 36 heures par semaine, soit une moyenne de six heures par jour. Règle générale, son horaire est de 11 h à 17 h tous les jours. Annuellement, c'est une possibilité de 360 heures de service qui est offerte à la population de NDG. La pataugeoire a été exploitée durant 10 semaines en 2009.

La fréquentation totale de la pataugeoire Georges-St-Pierre s'élève à 4 093 baigneurs en 2009. Ce nombre équivaut à une fréquentation de 55,3 personnes par jour ou 11,9 personnes par heure d'ouverture.

Pataugeoire Loyola

Construite en 1970, la pataugeoire Loyola est de type « emplis-vides » et est filtrée par circulation effluente. Sa capacité est de 213 baigneurs.

Analyse de l'utilisation de l'installation

Sous réserve des conditions climatiques ou d'inconvénients techniques, la pataugeoire est en exploitation six jours par semaine et est ouverte 36 heures par semaine, pour une moyenne de six heures par jour. Règle générale, son horaire est de 11 h à 17 h tous les jours. Annuellement, c'est une possibilité de 324 heures de service qui est offerte à la population de NDG. La pataugeoire a été exploitée durant neuf semaines en 2009.

La fréquentation totale de la pataugeoire Loyola s'élève à 2 375 baigneurs en 2009. Ce nombre équivaut à une fréquentation de 44 personnes par jour ou 6,8 personnes par heure d'ouverture.

Jeux d'eau Notre-Dame-de-Grâce

Les jeux d'eau ont été rénovés dans le parc de Notre-Dame-de-Grâce en 2008 afin de bonifier l'offre de service dans ce secteur car il n'y a pas de pataugeoire à proximité. Il n'y a pas de restriction d'âge dans les jeux d'eau et le port du maillot de bain n'est pas obligatoire. La présence d'un surveillant ou sauveteur n'est pas obligatoire.

La division parcs et installations est responsable de l'ouverture et de la fermeture de ces installations de même que de leur entretien.

Analyse de l'utilisation de l'installation

Des jeux d'eau sont en opération sept jours par semaine et sont programmés pour être fonctionnels 98 heures par semaine, soit une moyenne de 14 heures par jour. L'horaire est de 8 h et 22 h tous les jours. An-

nuellement, les jeux d'eau pourraient être mis en marche de la fin mai à la fin septembre pour répondre au besoin.

En comparaison avec une pataugeoire, dont l'opération quotidienne ne dépasse pas six heures durant 9 à 10 semaines, les jeux d'eau offrent donc une possibilité d'accès quotidien de 14 heures pour une durée s'étendant jusqu'à 20 semaines. Un total de près de 2 000 heures de service peut être atteint dans une année avec des jeux d'eau plutôt que 360 heures pour une pataugeoire. De plus, les jeux d'eau ne sont pas soumis à la réglementation touchant les bassins publics. Ainsi, aucune obligation de surveillance, aucun contrôle de la qualité de l'eau et aucune infrastructure sanitaire n'est nécessaire. L'impact sur les coûts d'opération est majeur puis-

que ceux-ci sont réduits de façon importante alors que l'offre de service est augmentée. Enfin, il est important de souligner que la mise aux normes d'une pataugeoire implique un investissement d'environ 1,4 M\$, alors que sa conversion en jeux d'eau ne nécessite qu'environ 350 000 \$. Il est donc possible d'aménager trois jeux d'eau pour le prix d'une pataugeoire, c'est-à-dire également 6 000 heures de services plutôt que 1 100 heures, et tout cela pour des coûts d'opération moindres.

Les tableaux 3-2 à 3-5 résument les informations sur l'offre de service et les fréquentations pour les installations aquatiques municipales intérieures et extérieures pour l'année 2009.

Tableau 3-2 Portait de l'offre de service – installations aquatiques intérieures – Année 2009

Installation	Adresse	Année	Exploitation saisonnière (semaines)	Exploitation hebdomadaire (heures)	Total heures ouverture prévues
CDN					
Piscine Côte-des-Neiges	4880, ave. Van Horne	1997	48	92	4 416
NDG					
Piscine Notre-Dame-de-Grâce	3760, boul. Décarie	1931	50	48 (6 jours/semaine)	2 400

Tableau 3.3 **Portrait de l'offre de service - installations aquatiques extérieures – Été 2009**

Installation	Adresse	Année	Exploitation saisonnière (semaines)	Exploitation hebdomadaire (heures)	Total heures ouverture prévues
CDN					
Piscine de Kent	6262, ch. Hudson	1962	11	42,5 (7,5 heures/jour)	592
Pataugeoire de Kent	3533, ave. Kent	1954	10	42 (6 heures/7 jours)	420
Pataugeoire Jean-Brillant	5220, ave. Decelles	1966	10	59,5 (8,5 heures/7 jours)	595
Pataugeoire Van Horne	4900, ave. Van Horne	1955	10	42 (6 heures/7 jours)	420
Pataugeoire de la Savane	5111, rue Paré	1964	9	39 (6,5 heures/6 jours)	350
Pataugeoire MacDonald	5355, ave. Clanranald	1954	10	42 (6 heures/7 jours)	420
Pataugeoire Rosemary-Brown	6665, ave. McLynn	1958	9	36 (6 heures/6 jours)	324
NDG					
Piscine Confédération	6265, ave. Biermans	1964	11	52,5 (7,5 heures/7 jours)	592
Pataugeoire Confédération	6265, ave. Biermans	1964	11	52,5 (7,5 heures/7 jours)	592
Pataugeoire Trenholme	6800, rue Sherbrooke Ouest	1960	10	36 (6 heures/6 jours)	360
Pataugeoire Loyola	7069, ave. Somerled	1970	9	36 (6 heures/6 jours)	324
Pataugeoire Georges- Saint-Pierre	1015, rue Oxford	1970	10	36 (6 heures/6 jours)	360



Tableau 3-4 Fréquentation des piscines intérieures – Année 2009

Mois	CDN	NDG
Janvier	9 270	1 868
Février	12 864	4 226
Mars	12 591	3 142
Avril	11 344	2 555
Mai	15 411	3 012
Juin	7 906	1 721
Juillet	14 352	2 570
Août	5 417	438
Septembre	0*	2 460
Octobre	0*	3 946
Novembre	1 186	3 703
Décembre	6 828	2 003
Total	97 169	31 644
Fréquentations quotidiennes (réelles)	347	110
Fréquentations/heure (réelles)	26	14

* La piscine fut fermée pour effectuer l'entretien et des réparations durant ce mois.

Tableau 3-5 Fréquentation des piscines extérieures – Été 2009

Installation	Juin	Juillet	Août	Total	Fréquentations quotidiennes réelles	Fréquentations/ heure réelles
CDN						
Pataugeoire de Kent	1652	4270	4990	10 912	143,5	27,49
Pataugeoire de la Savane	275	614	563	1 452	25,47	6,13
Pataugeoire Jean-Brillant	1007	2780	2954	6 741	88,7	15,43
Pataugeoire MacDonald	772	2369	3003	6 144	80,84	16,38
Pataugeoire Rosemary-Brown	640	2136	1332	4 108	72,07	15,24
Pataugeoire Van Horne	648	2083	1902	4 633	62,61	12,98
Piscine de Kent	9 186	15 297	21 478	45 961	581,77	77,64
NDG						
Pataugeoire Confédération	325	5691	6704	12 720	161,01	25,7
Pataugeoire Georges-Saint-Pierre	809	1456	1828	4 093	55,31	11,92
Pataugeoire Loyola	405	1202	768	2 375	43,98	6,8
Pataugeoire Trenholme	641	2591	2553	5 785	76,12	19,12
Piscine Confédération	10 720	22 355	29 101	62 176	787,04	105,03

**Offre de service concurrentielle
dans l'arrondissement CDN—NDG**

Nous constatons qu'il y a différentes installations privées munies de bassins de natation. Deux bassins sont de propriété privée et deux autres appartiennent au réseau scolaire (collèges secondaires privés, cégeps et universités). La piscine du Collège Notre-Dame est dis-

ponible pour des locations après les heures de cours et héberge actuellement un club de natation. Pour ce qui est des trois autres installations (YMCA NDG, YM-YWHA et CEPSUM), elles offrent uniquement des services à leurs membres respectifs. De plus, les heures de pointe (16 h à 22 h) ne sont pas disponibles à cause de la programmation déjà en place.



Tableau 3-6 Offre concurrentielle et opportunités de développement - piscines intérieures

Nom de la piscine	District	Type d'offre
YMCA NDG	NDG	Service aux membres
YM-YWHA	Snowdon	Service aux membres
Collège Notre-Dame	CDN	Location
CEPSUM	CDN	Service aux membres

3.3. Les indicateurs

Comme le Plan directeur vise à établir les orientations que devrait prendre l'arrondissement CDN—NDG afin de consolider et développer, si nécessaire, son réseau d'infrastructures, il fallait d'abord élaborer un ou des indicateurs témoins qui permettraient de comparer le réseau de l'arrondissement CDN—NDG avec celui d'arrondissements ou de municipalités comparables pour éventuellement formuler les constats et recommandations appropriées.

Pour les piscines, nous avons retenu deux variables, soit le ratio population par bassin et le ratio clientèle des 5-19 ans par bassin. Pour les pataugeoires et jeux d'eau, nous avons retenu uniquement le ratio clientèle des 0-9 ans par bassin. Pour les piscines intérieures, nous avons calculé ces ratios en tenant compte, d'abord, des piscines municipales uniquement, puis en considérant l'ensemble des piscines intérieures du territoire de l'arrondissement CDN—NDG.

Peu importe les installations, les indicateurs témoins ont été préparés en quatre étapes. En premier, nous avons établi, pour la Ville, les ratios population par bassin et clientèle des 5-19 par bassin. Comme neuf arrondissements sont issus de l'ancienne Ville, il nous pa-

raissait essentiel de comparer l'arrondissement CDN—NDG à d'autres municipalités de la province ayant une taille importante mais des pratiques de planification différentes. En deuxième, nous avons donc établi les mêmes ratios pour l'ensemble des villes de Gatineau, Longueuil, Québec et Sherbrooke. Enfin, nous avons additionné les données pour la Ville à celles de l'ensemble des autres grandes villes pour obtenir les indicateurs témoins auxquels nous souhaitons comparer l'arrondissement CDN—NDG.

En troisième, nous avons calculé l'écart (surplus, équilibre ou déficit d'installations) entre les indicateurs de l'arrondissement CDN—NDG et les indicateurs témoins. Les premiers résultats obtenus pénalisaient significativement l'arrondissement CDN—NDG en raison de sa forte densité de population comparativement aux autres grandes villes plutôt marquées par l'étalement urbain. Nous avons donc appliqué un facteur de pondération qui nous permet de corriger cet écart et de tenir compte du poids de la densité de la population dans notre planification. Le facteur appliqué correspond au calcul suivant : la moyenne de la densité de population des villes composant l'indicateur témoin (Montréal, Longueuil, Gatineau, Québec et Sherbrooke), divisé par la densité de la population de l'arrondissement CDN—NDG. Ainsi, la densité de population des villes com-

posant l'indicateur témoin correspond à 22,5 % de la densité de l'arrondissement CDN—NDG. Par ailleurs, en tenant compte de l'importance de la population de l'arrondissement CDN—NDG en nombre absolu, nous avons choisi de multiplier le ratio obtenu (22,5 %) par deux pour appliquer une pondération de 46 % aux ratios population par bassin et population des 5-19 ans par bassin de l'arrondissement CDN—NDG et ses quartiers.

Selon les circonstances, il pourrait s'avérer hasardeux de tirer des conclusions sur la seule base de ces

indicateurs. Au moment d'écrire les recommandations, il pourrait être nécessaire de tenir compte, pour chaque installation, des clientèles cibles, de leurs coutumes, de la facilité de déplacement sur le territoire, du tissu social, etc.

Les piscines intérieures

Le tableau 3-7 présente les résultats obtenus pour les piscines municipales, soit le ratio pondéré basé sur la population par bassin et le ratio pondéré basé sur la clientèle des 5 à 19 ans seulement par bassin.

Tableau 3-7 Indicateur témoin pour les piscines municipales intérieures seulement

Indicateur - Piscines municipales intérieures							
Installation	Population 5-19 ans	Population	Nombre de bassins de natation	Ratio population 5-19 ans par bassin	Ratio population par bassin	Ratio pondéré population 5-19 ans par bassin	Ratio pondéré population par bassin
CDN	15 575	99 224	1	15 575	99 224	7 009	44 651
NDG	10 315	65 017	2	5 158	32 509	2 321	14 629
Total CDN—NDG³	25 890	164 241	3	8 630	54 747	3 884	24 636
Ville ¹	219 580	1 456 452	40	5 490	36 411	5 490	36 411
Sherbrooke	26 870	144 570	7	3 839	20 653	3 839	20 653
Québec	84 115	507 995	22	3 823	23 091	3 823	23 091
Longueuil	71 700	371 931	10	7 170	37 193	7 170	37 193
Gatineau	47 460	226 695	9	5 273	25 188	5 273	25 188
Indicateur autres grandes villes	230 145	1 251 191	48	4 795	26 066	4 795	26 066
Indicateur témoin²	449 725	2 707 643	88	5 111	30 769	5 111	30 769

1 Excluant l'arrondissement CDN—NDG

2 Ville et autres grandes villes (Sherbrooke, Longueuil, Québec et Gatineau).

3 Tient compte de l'ouverture du Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce prévue en janvier 2011

Pour les piscines municipales intérieures seulement, sur la base de la population totale, l'indicateur témoin obtenu est de 30 769 usagers pour un bassin. En comparaison, l'arrondissement CDN—NDG et les quartiers de CDN et de NDG obtiennent respectivement des indicateurs de 24 636, 44 651 et 14 629 usagers pour un bassin.

Sur la base des 5-19 ans, l'indicateur est de 5 111 usagers pour un bassin. En comparaison, l'arrondisse-

ment CDN—NDG et les quartiers de CDN et de NDG obtiennent respectivement des indicateurs de 3 884, 7 009 et 2 321 usagers pour un bassin.

Le tableau 3-8 présente les résultats obtenus pour l'ensemble des piscines intérieures du territoire, soit le ratio pondéré basé sur la population par bassin et le ratio pondéré basé sur la clientèle des 5 à 19 ans seulement par bassin.

Tableau 3-8 Indicateur témoin pour l'ensemble des piscines intérieures du territoire

Indicateur - Ensemble des piscines intérieures							
Installation	Population 5-19 ans	Population	Nombre de bassins de natation	Ratio population 5-19 ans par bassin	Ratio population par bassin	Ratio pondéré population 5-19 ans par bassin	Ratio pondéré population par bassin
CDN	15 575	99 224	4	3 894	24 806	1 752	11 163
NDG	10 315	65 017	3	3 438	21 672	1 547	9 753
Total CDN—NDG³	25 890	164 241	7	3 699	23 463	1 664	10 558
Ville ¹	219 580	1 456 452	40	5 490	36 411	5 490	36 411
Sherbrooke	26 870	144 570	7	3 839	20 653	3 839	20 653
Québec	84 115	507 995	22	3 823	23 091	3 823	23 091
Longueuil	71 700	371 931	10	7 170	37 193	7 170	37 193
Gatineau	47 460	226 695	9	5 273	25 188	5 273	25 188
Indicateur autres grandes villes	230 145	1 251 191	48	4 795	26 066	4 795	26 066
Indicateur témoin²	449 725	2 707 643	88	5 111	30 769	5 111	30 769

1 Excluant l'arrondissement CDN—NDG

2 Statistiques 2001

3 Tient compte de l'ouverture du Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce prévue en janvier 2011

Pour l'ensemble des piscines intérieures du territoire, sur la base de la population totale, l'indicateur témoin obtenu est de 30 769 usagers pour un bassin. En comparaison, l'arrondissement CDN—NDG et les quartiers de CDN et de NDG obtiennent respectivement des indicateurs de 10 558, 11 163 et 9 753 usagers pour un bassin.

Sur la base des 5-19 ans, l'indicateur est de 5 111 usagers pour un bassin. En comparaison, l'arrondisse-

ment CDN—NDG et les quartiers de CDN et de NDG obtiennent respectivement des indicateurs de 1 664, 1 752 et 1 547 usagers pour un bassin.

Le tableau 3-9 présente l'écart entre les indicateurs de l'arrondissement CDN—NDG (ratio pondéré population par bassin et ratio pondéré clientèle des 5 à 19 ans par bassin) et l'indicateur témoin en tenant compte des piscines intérieures municipales seulement.

Tableau 3-9 Écart pondéré par rapport à l'indicateur témoin – piscines intérieures municipales

	Clientèle des 0-9 ans			Population totale		
	Écart pondéré en fonction de l'indicateur témoin	Adéquation de l'écart pondéré avec le nombre d'installations	Adéquation pondérée en fonction de l'indicateur témoin	Écart pondéré en fonction de l'indicateur témoin	Adéquation de l'écart pondéré avec le nombre d'installations	Adéquation pondérée en fonction de l'indicateur témoin
CDN	1 898	1 898	0	13 882	13 882	0
NDG	-2 790	-5 579	-1	-16 140	-32 280	-1
CDN—NDG	-1 227	-3 681	-1	-6 133	-18 398	-1

Note : L'adéquation pondérée en fonction de l'indicateur témoin correspond au déficit d'installations. Ainsi, un nombre positif signifie que l'arrondissement CDN—NDG est en déficit d'installations par rapport à l'indicateur témoin. Un nombre négatif signifie donc que l'arrondissement CDN—NDG possède un surplus d'installations par rapport à cet indicateur.



À la lumière de ces chiffres, il semblerait que l'offre actuelle, une piscine intérieure par quartier, se compare assez bien à l'indicateur témoin. De plus, il n'y a pas de différence entre les deux indicateurs.

Le tableau 3-10 présente l'écart entre les indicateurs de l'arrondissement CDN—NDG (ratio pondéré population par bassin et ratio pondéré clientèle des 5 à 19 ans par bassin) et l'indicateur témoin en tenant compte de l'ensemble des piscines intérieures du territoire.

Bien entendu, en considérant quatre piscines in-

térieures additionnelles dans l'offre de service, l'arrondissement CDN—NDG obtient alors un surplus de cinq bassins par rapport à l'indicateur témoin. Encore une fois, il n'y a pas de différence entre les deux indicateurs.

Ce résultat semble assez juste puisque que nous avons vu, d'une part, que l'arrondissement CDN—NDG, avec ses deux piscines intérieures actuelles, exploite ces bassins à leur pleine capacité. En tenant compte de leur condition actuelle (système de traitement et de filtration de l'eau peu performant, difficultés à maintenir la conformité des paramètres, etc.), les installations offrent peu de potentiel de développement sans des investisse-

**Tableau 3-10 – Écart pondéré par rapport à l'indicateur témoin
– Ensemble des piscines intérieures du territoire**

	Clientèle des 0-9 ans			Population totale		
	Écart pondéré en fonction de l'indicateur témoin	Adéquation de l'écart pondéré avec le nombre d'installations	Adéquation pondérée en fonction de l'indicateur témoin	Écart pondéré en fonction de l'indicateur témoin	Adéquation de l'écart pondéré avec le nombre d'installations	Adéquation pondérée en fonction de l'indicateur témoin
CDN	-3 358	-13 433	-3	-19 606	-78 424	-3
NDG	-3 563	-10 690	-2	-21 016	-63 048	-2
CDN—NDG	-3 446	-24 123	-5	-20 210	-141 472	-5

Note : L'adéquation pondérée en fonction de l'indicateur témoin correspond au déficit d'installations. Ainsi, un nombre positif signifie que l'arrondissement CDN—NDG est en déficit d'installations par rapport à l'indicateur témoin. Un nombre négatif signifie donc que l'arrondissement CDN—NDG possède un surplus d'installations par rapport à cet indicateur.

ments importants. Avec la construction de la piscine au Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce et les travaux de mise à niveau qui seront réalisés au Centre sportif Côte-des-Neiges au cours de l'année 2010, l'arrondissement CDN—NDG pourra répondre plus facilement aux besoins. Dans les dernières années, l'augmentation de l'offre de service en activités aquatiques à la piscine Notre-Dame-de-Grâce a mené à la réduction de service à la population en termes d'activités libres.

Il a également été souligné que l'arrondissement CDN—NDG dispose d'opportunités de développement dans les installations aquatiques privées. Par contre, à

l'exception de la piscine du Collège Notre-Dame, ces installations n'ont pas de plages disponibles dans les heures de pointe (16 h à 22 h) et ne desservent que leurs membres respectifs.

Les piscines extérieures

Le tableau 3-11 présente les résultats obtenus pour les piscines extérieures, soit le ratio pondéré basé sur la population par bassin et le ratio pondéré basé sur la clientèle des 5 à 19 ans seulement par bassin. Soulignons qu'il n'existe aucune piscine extérieure privée sur le territoire.

Tableau 3-11 Indicateur témoin pour les piscines extérieures

Installation	Population 5-19 ans	Population	Nombre de bassins de natation	Ratio population 5-19 ans par bassin	Ratio population par bassin	Ratio pondéré population 5-19 ans par bassin	Ratio pondéré population par bassin
CDN	15 575	99 224	1	15 575	99 224	7 009	44 651
NDG	10 315	65 017	1	10 315	65 017	4 642	29 258
Total CDN—NDG	25 890	164 241	2	12 945	82 121	5 825	36 954
Ville ¹	219 580	1 456 452	69	3 182	21 108	3 182	21 108
Indicateur autres grandes villes	230 145	1 251 191	95	2 423	13 170	2 423	13 170
Indicateur témoin²	449 725	2 707 643	164	2 742	16 510	2 742	16 510

1 Excluant l'arrondissement CDN—NDG

2 Ville et autres grandes villes (Sherbrooke, Longueuil, Québec et Gatineau)

Pour les piscines extérieures, sur la base de la population totale, l'indicateur témoin obtenu est de 16 510 usagers pour un bassin. En comparaison, l'arrondissement CDN—NDG et les quartiers de CDN et de NDG obtiennent respectivement des indicateurs de 36 954, 44 651 et 29 258 usagers pour un bassin.

Sur la base des 5-19 ans, l'indicateur est de 2 742 usagers pour un bassin. En comparaison, l'arrondissement CDN—NDG et les quartiers de CDN et de NDG obtiennent respectivement des indicateurs de 5 825, 7 009 et 4 642 usagers pour un bassin.

Le tableau 3-12 présente l'écart entre les indicateurs de l'arrondissement CDN—NDG (ratio pondéré population par bassin et ratio pondéré clientèle des 5 à 19 ans par bassin) et l'indicateur témoin.

À la lumière de ces chiffres, il semblerait que l'offre actuelle de l'arrondissement CDN—NDG pour des piscines extérieures représente un déficit de 2,2 à 2,5 bassins en comparaison avec l'indicateur témoin selon que l'on considère la clientèle des 5-19 ans ou la population totale. Ce déficit est plus notable dans CDN.

**Tableau 3-12 – Écart pondéré par rapport à l'indicateur témoin
– Piscines extérieures**

	Clientèle des 0-9 ans			Population totale		
	Écart pondéré en fonction de l'indicateur témoin	Adéquation de l'écart pondéré avec le nombre d'installations	Adéquation pondérée en fonction de l'indicateur témoin	Écart pondéré en fonction de l'indicateur témoin	Adéquation de l'écart pondéré avec le nombre d'installations	Adéquation pondérée en fonction de l'indicateur témoin
CDN	4 267	4 267	1,6	28 141	28 141	1,7
NDG	1 900	1 900	0,7	12 748	12 748	0,8
CDN—NDG	3 083	6 166	2,2	20 444	40 888	2,5

Note : L'adéquation pondérée en fonction de l'indicateur témoin correspond au déficit d'installations. Ainsi, un nombre positif signifie que l'arrondissement CDN—NDG est en déficit d'installations par rapport à l'indicateur témoin. Un nombre négatif signifie donc que l'arrondissement CDN—NDG possède un surplus d'installations par rapport à cet indicateur.

Les pataugeoires

Le tableau 3-13 présente le résultat obtenu pour les pataugeoires, soit le ratio pondéré basé sur la clientèle des 0 à 9 ans seulement par pataugeoire. Soulignons qu'il n'existe aucune pataugeoire privée sur le territoire.

Sur la base des 0-9 ans, l'indicateur témoin obtenu est de 2 103 usagers pour une pataugeoire. En comparaison, l'arrondissement CDN—NDG et les quartiers de CDN et de NDG obtiennent respectivement des indicateurs de 820, 1 283 et 511 usagers pour une pataugeoire.

Le tableau 3-14 présente l'écart entre les indicateurs de l'arrondissement CDN—NDG (ratio pondéré clientèle 0 à 9 ans par pataugeoire) et l'indicateur témoin.

Tableau 3-13 Indicateur témoin pour les pataugeoires

Installation	Population 0-9 ans	Nombre de pataugeoire	Ratio population 0-9 ans par pataugeoire	Ratio pondéré population 0-9 ans par bassin
CDN	11 405	4	2 851	1 283
NDG	6 810	6	1 135	511
Total CDN—NDG	18 215	10	1 822	820
Ville ¹	227 255	108	2 104	2 104
Indicateur autres grandes villes	195 360	93	2 101	2 101
Indicateur témoin²	422 615	201	2 103	2 103

1 Excluant l'arrondissement CDN—NDG

2 Ville et autres grandes villes (Sherbrooke, Longueuil, Québec et Gatineau)

À la lumière de ces chiffres, il semblerait que l'offre actuelle de l'arrondissement CDN—NDG pour des pataugeoires représente un surplus de 6,1 pataugeoires en comparaison avec l'indicateur témoin. Notons que ce surplus serait plus marqué dans le quartier NDG.

Tableau 3-14 – Écart pondéré par rapport à l'indicateur témoin
– Pataugeoires

	Clientèle des 0-9 ans		
	Écart pondéré en fonction de l'indicateur témoin	Adéquation de l'écart pondéré avec le nombre d'installations	Adéquation pondérée en fonction de l'indicateur témoin
CDN	-819	-3 278	-1,6
NDG	-1 592	-9 551	-4,5
CDN—NDG	-1 283	-12 829	-6,1

Note : L'adéquation pondérée en fonction de l'indicateur témoin correspond au déficit d'installations. Ainsi, un nombre positif signifie que l'arrondissement CDN—NDG est en déficit d'installations par rapport à l'indicateur témoin. Un nombre négatif signifie donc que l'arrondissement CDN—NDG possède un surplus d'installations par rapport à cet indicateur.



Les jeux d'eau

Le tableau 3-15 présente les résultats obtenus pour les jeux d'eau, soit le ratio pondéré basé sur la clientèle des 0 à 9 ans seulement par jeu d'eau. Soulignons qu'il n'existe aucun jeu d'eau privé sur le territoire.

Pour les jeux d'eau, sur la base des 0-9 ans, l'indicateur est de 3 062 usagers pour un jeu d'eau. En comparaison, l'arrondissement CDN—NDG et les quartiers de CDN et de NDG obtiennent respectivement des indicateurs de 1 639, 1 711 et 1 532 usagers pour un jeu d'eau.

Le tableau 3-16 présente l'écart entre les indicateurs de l'arrondissement CDN—NDG (ratio pondéré clientèle des 0 à 9 ans par jeu d'eau) et l'indicateur témoin.

Tableau 3-15 Indicateur témoin pour les jeux d'eau

Installation	Population 0-9 ans	Nombre de jeux d'eau	Ratio population 0-9 ans par jeu d'eau	Ratio pondéré population 0-9 ans par bassin
CDN	11 405	3	3 802	1 711
NDG	6 810	2	3 405	1 532
Total CDN—NDG	18 215	5	3 643	1 639
Ville ¹	227 255	72	3 156	3 156
Indicateur autres grandes villes	195 360	66	2 960	2 960
Indicateur témoin²	422 615	138	3 062	3 062

1 Excluant l'arrondissement CDN—NDG

2 Ville et autres grandes villes (Sherbrooke, Longueuil, Québec et Gatineau)

À la lumière de ces chiffres, il semblerait que l'offre actuelle de l'arrondissement CDN—NDG pour des jeux d'eau représente un surplus de deux jeux d'eau en comparaison avec l'indicateur témoin. Le développement de ces installations étant encore très récent, nous devons interpréter ce résultat avec beaucoup de réserve.

Il est également important de souligner que ce type d'équipement peut convenir à toutes les clientèles et représente une opportunité de développement dans l'offre de service. En comparaison des pataugeoires, ces jeux peuvent être exploités durant une période beaucoup plus longue.

Tableau 3-16 – Écart pondéré par rapport à l'indicateur témoin
– Jeux d'eau

	Clientèle des 0-9 ans		
	Écart pondéré en fonction de l'indicateur témoin	Adéquation de l'écart pondéré avec le nombre d'installations	Adéquation pondérée en fonction de l'indicateur témoin
CDN	-1 352	-4 055	-1
NDG	-1 530	-3 060	-1
CDN—NDG	-1 423	-7 115	-2

Note : L'adéquation pondérée en fonction de l'indicateur témoin correspond au déficit d'installations. Ainsi, un nombre positif signifie que l'arrondissement CDN—NDG est en déficit d'installations par rapport à l'indicateur témoin. Un nombre négatif signifie donc que l'arrondissement CDN—NDG possède un surplus d'installations par rapport à cet indicateur.

3.4. Principaux constats et recommandations

Les piscines

Constats

- La piscine Notre-Dame-de-Grâce a atteint sa durée de vie utile. La somme nécessaire à la réfection de cette installation s'évalue à plus de 2 M\$.
- Outre les périodes de pointe, la fréquentation moyenne des piscines intérieures de l'arrondissement CDN—NDG n'indique aucun débordement.
- Les indicateurs du nombre total de piscines intérieures municipales et de piscines intérieures dans l'arrondissement CDN—NDG démontrent qu'en tenant compte des ressources financières de l'arrondissement CDN—NDG, une desserte composée d'une piscine intérieure par quartier pourrait être acceptable.
- L'ouverture d'une nouvelle piscine intérieure dans le quartier de NDG à compter de janvier 2011 permettra d'accueillir près de trois fois plus de baigneurs que la piscine Notre-Dame-de-Grâce.
- Pour les citoyens, la fermeture de cette piscine, située à l'extrémité est du quartier de NDG et au cœur d'une zone où la communauté a développé un attachement très profond aux infrastructures qu'elle s'est données au fil des ans, demeurerait, en dépit des arguments budgétaires et de l'implantation d'une nouvelle installation plus moderne à une distance d'au plus 2 km, une lourde perte non seulement au plan des services, mais au plan des ressources de sport et loisir qui contribuent à la valeur communautaire, à la qualité de vie des familles et au caractère villageois du secteur.

La piscine Notre-Dame-de-Grâce devient de plus en plus difficile à maintenir en service et à entretenir en raison de l'état général de son bâtiment et de l'installation elle-même. Ainsi, bien que toujours sécuritaire, elle présente de nombreuses lacunes qui obligeront l'arrondissement CDN—NDG à y investir des sommes importantes, et ce, à court terme. Or, un montant de 15 M\$ (5 M\$ provenant respectivement de l'arrondissement CDN—NDG, de la Ville centre et du gouvernement du Québec) a été consenti en 2008 pour la construction d'un centre sportif dans le quartier, comprenant de nouvelles installations aquatiques plus grandes et munies d'équipements à la fine pointe de la technologie. Dans ce contexte et compte tenu de ce que révèlent les indicateurs retenus, l'arrondissement CDN—NDG risque, à court terme, de devoir faire un choix difficile lorsque l'état de la piscine nécessitera une intervention majeure ou constituera un risque pour la santé et la sécurité du personnel et des usagers. Si des décisions rapides ne sont pas prises dans ce dossier, l'arrondissement CDN—NDG risque d'être confronté à des ruptures de services, à plus ou moins long terme.

En tenant compte des prémisses du Plan directeur, la rationalisation du nombre d'infrastructures en fermant la piscine Notre-Dame-de-Grâce pourrait constituer une opportunité de diminuer le budget de fonctionnement et de réaliser des recettes qui permettraient d'améliorer d'autres infrastructures et d'assurer le maintien d'une offre de service qui demeurerait de qualité et accessible.

Toutefois, pour les citoyens, la fermeture de cette piscine, située à l'extrémité est du quartier de NDG et au cœur d'une zone où la communauté a développé un attachement très profond aux infrastructures qu'elle s'est données au fil des ans, demeurerait, en dépit des ar-

guments budgétaires et de l'implantation d'une nouvelle installation plus moderne à une distance d'au plus 2 km, une lourde perte non seulement au plan des services, mais au plan des ressources de sport et loisir qui contribuent à la valeur communautaire, à la qualité de vie des familles et au caractère villageois du secteur. Pour cette raison, une mise à jour de l'étude réalisée en 2007 sur l'état du bâtiment (centre communautaire et piscine) devrait d'abord être effectuée à très court terme. Cet exercice permettra d'obtenir un portrait actuel de la situation quant à l'état de la structure de l'édifice, mais aussi une évaluation des possibilités de réaffectation des espaces intérieurs qui permettrait d'y prévoir une programmation mieux adaptée aux besoins de la population du quartier.

Bref, à moins de situations urgentes qui mettraient en péril la santé et la sécurité des utilisateurs ou des employés, aucune décision précipitée ne doit être prise à l'égard de l'avenir de cette installation. L'objectif est de maintenir cette piscine dans l'offre de service de la DCSLDS. Cependant, considérant ce qui précède et d'ici à ce que l'arrondissement CDN—NDG puisse conclure des ententes portant sur le financement des travaux requis avec les autres instances gouvernementales, il importe de rappeler qu'advenant une situation d'urgence où la piscine devrait être fermée temporairement, l'arrondissement CDN—NDG fera son possible pour relocaliser les activités, le temps de trouver une solution durable. Cette situation causerait inévitablement des ruptures de services.

En fonction de ces constats, l'arrondissement CDN—NDG, en collaboration avec les acteurs concernés, devrait poursuivre les études de faisabilité qui seront nécessaires et élaborer les plans d'action en vue de réaliser les recommandations suivantes :

Recommandation 3-1

Maintenir la piscine Notre-Dame-de-Grâce dans l'offre de service de l'arrondissement CDN—NDG tout en misant sur les éléments suivants :

- actualiser le rapport sur l'état du bâtiment, y compris la piscine, afin de déterminer la nature et la valeur des travaux nécessaires pour y intégrer une offre de service actualisée;
- réserver, à partir des surplus ou du programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement CDN—NDG, une somme correspondant à la quote-part éventuelle de ce dernier pour la réalisation des travaux de mise aux normes de la piscine Notre-Dame-de-Grâce, tout en effectuant des représentations auprès des différents ordres de gouvernement afin d'obtenir leur contribution financière aux travaux;
- définir, en tenant compte des besoins de la population de NDG, les paramètres d'utilisation et de gestion de cette installation en vue de prévoir les travaux de rénovation qui permettront d'accroître son taux d'utilisation, le tout en collaboration avec les citoyens du secteur environnant au centre communautaire, les organismes et établissements directement concernés ainsi que les comités d'arrondissement sur l'optimisation des espaces sportifs intérieurs et des espaces communautaires et de développement social, créés conformément au présent Plan directeur (chapitre 1 – Les centres);
- assurer les activités en cours à la piscine Notre-Dame-de-Grâce et maintenir le budget de fonctionnement qui y est consenti jusqu'à ce que les travaux de mise aux normes puissent être réalisés, à moins que la détérioration de celle-ci n'entraîne un danger pour

la santé et la sécurité des usagers ou des employés ou une impossibilité d'exploiter la piscine à moins que l'arrondissement CDN—NDG procède à un investissement majeur qu'il est momentanément dans l'impossibilité de réaliser.

Constat

L'utilisation des bassins intérieurs de l'arrondissement CDN—NDG en période de pointe a atteint sa pleine capacité et ne permet pas d'intégrer de nouvelles activités.

Les besoins en matière d'heures requises pour les activités aquatiques dirigées augmentent, particulièrement pour les périodes de 16 h à 22 h en semaine et de 9 h à 17 h la fin de semaine. Évidemment, les constats généraux tirés des indicateurs et des données sur les fréquentations moyennes ne recommandent pas la construction d'une nouvelle piscine pour remédier à cette situation. D'autant plus que les installations aquatiques du nouveau Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce accueilleront un plus important nombre de baigneurs.

Recommandation 3-2

Assurer la complémentarité dans l'offre de service aquatique de l'arrondissement CDN—NDG en tenant compte de la piscine du Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce, du Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce, du Centre sportif Côte-des-Neiges et d'autres piscines privées intérieures.

L'ouverture de la piscine du Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce nécessitera des actions relatives à l'accessibilité aux activités du plus grand nombre de citoyens et un essentiel arrimage entre les programmes offerts par toutes les piscines du territoire. Ainsi, le développement et l'intégration de nouvelles activités en seront facilités.

Loisirs sportifs Côte-des-Neiges, qui administre le Centre sportif Côte-des-Neiges et les activités au Club aquatique Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce à la piscine Notre-Dame-de-Grâce, a déjà établi une structure pour modifier l'offre de service des deux actuelles piscines intérieures de l'arrondissement CDN—NDG. Cette façon de faire, ainsi que la collaboration entre les gestionnaires des deux établissements devront être maintenues lors de l'ouverture du Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce.

Recommandation 3-3

Établir des ententes d'échange de services avec les établissements privés.

Pour augmenter l'offre de service aux citoyens, l'arrondissement CDN—NDG devrait conclure des ententes d'échange de services avec les propriétaires de piscines privées de son territoire. Ces ententes devraient toutefois respecter les ressources dont il dispose et la capacité de payer des usagers. Ainsi, l'arrondissement CDN—NDG pourrait répondre aux besoins croissants des résidents et des groupes sportifs en offrant des heures additionnelles d'accès aux bassins. Une telle entente existe déjà avec le CEPSUM, mais les heures généralement disponibles n'accommodent que les entraînements du club de natation.

Recommandation 3-4

Améliorer les jeux et éléments ludoéducatifs à la piscine du Centre sportif Côte-des-Neiges.

En période de canicule ou de grand achalandage, les piscines intérieures accueillent souvent un surplus de baigneurs. Aussi, les piscines intérieures sont de plus en plus équipées de glissades, de jeux d'eau ou de plages s'ouvrant en été sur une terrasse extérieure. En améliorant les équipements ludoéducatifs, la piscine ajouterait davantage à l'offre de service, en plus d'agrémenter les périodes de bain libre. Donc, l'ajout d'une glissade ou de jeux d'eau s'avère une option significative pour améliorer les services à la population.

Constats

- **Les indicateurs retenus révèlent un léger écart défavorable à l'arrondissement CDN—NDG en ce qui concerne le nombre de piscines extérieures sur le territoire.**
- **La fréquentation moyenne des piscines extérieures de l'arrondissement CDN—NDG est nettement inférieure à la capacité d'accueil des baigneurs pour chacune d'elles.**

Le constat susmentionné présente une situation plutôt surprenante. En théorie, il semble que l'arrondissement CDN—NDG devrait posséder une ou deux piscines extérieures supplémentaires, mais celles dont elle dispose déjà ne sont pas utilisées à leur pleine capacité. Il est vrai que les données sur la fréquentation expriment une moyenne et ne tiennent pas compte des fluctuations

de température. L'expérience de terrain nous permet d'affirmer qu'en période de canicule, les piscines sont pleines et les responsables doivent gérer des files d'attente. En 2009, il semble qu'une telle situation se soit produite à deux ou trois reprises. Si on fait le parallèle avec l'affluence en période de pointe dans les piscines intérieures, un débordement occasionnel ne justifie pas la construction de nouvelles installations. Ajoutons que la faible moyenne de fréquentations, qui ne correspond pas à ce que nous démontrent les indicateurs, s'explique peut-être par des particularités sociodémographiques de l'arrondissement CDN—NDG.

Recommandation 3-5

Maintenir la présence d'une piscine extérieure par quartier, soit une dans CDN et une autre dans NDG.

Les deux piscines extérieures de l'arrondissement CDN—NDG ont été totalement rénovées il y a peu de temps et les chiffres nous démontrent qu'elles suffisent à la demande pour le moment. Les données sur les fréquentations n'indiquent aucun débordement, même si en de rares occasions, lors d'une canicule par exemple, la demande dépasse l'offre. De plus, comme on l'a vu précédemment, l'offre de service des piscines intérieures, municipales et privées, est amplement suffisante, notamment durant les périodes de chaleur accablante.

Il est important de noter que la construction de piscines extérieures similaires à celles de l'arrondissement CDN—NDG exige un investissement considérable, tant en matière d'immobilisation que de coûts de fonctionnement. La seule rénovation de la piscine de Kent a coûté près de 1,5 M\$. La construction d'une piscine et d'un pavillon neufs pourrait atteindre le double de cette somme.

Rappelons que ce type d'installations n'est utilisé qu'en moyenne dix semaines par année. Bien qu'il soit peut-être plus agréable de profiter d'un plan d'eau au grand air en période estivale, il serait plus judicieux, advenant un accroissement de la population et de la demande, d'investir dans des installations intérieures offrant des plages extérieures, telles que celles du Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce.

LES PATAUGEOIRES ET LES JEUX D'EAU

Constats

- Les indicateurs révèlent un surplus de pataugeoires dans l'arrondissement CDN—NDG.
- Les moyennes des fréquentations indiquent une sous-utilisation importante de l'ensemble des pataugeoires de l'arrondissement CDN—NDG.
- Les pataugeoires de l'arrondissement CDN—NDG ne sont pas conformes aux nouvelles normes régissant les bains publics.
- Le coût de la mise aux normes d'une pataugeoire est trois fois plus élevé que la transformation en jeux d'eau.
- Depuis 2006, l'arrondissement CDN—NDG a ajouté trois jeux d'eau sur le territoire.
- Les jeux d'eau permettent d'augmenter le nombre d'heures d'accessibilité jusqu'à six fois celui des pataugeoires. Les normes régissant les jeux d'eau sont beaucoup plus souples que celles des pataugeoires et les coûts d'exploitation sont nettement inférieurs.

À la lumière de ces constats, l'exploitation des pataugeoires est discutable, d'autant plus que leur aménagement est désuet. Des modifications majeures et coûteuses seraient nécessaires pour :

- ✓ ajouter des systèmes de filtration et de désinfection;
- ✓ améliorer les vestiaires et permettre l'aménagement de douches.

Par ailleurs, la disponibilité restreinte des ressources estivales ne permet qu'une utilisation limitée, en durée et en temps, de ce type d'installations.

Recommandation 3-6

Transformer en pataugeoires avec filtration les pataugeoires de type empli-vide des parcs Trenholme, Georges-Saint-Pierre, MacDonald et Jean-Brillant et rénover les pavillons des baigneurs en conformité avec les normes québécoises.

Trois pataugeoires filtrées pourraient être conservées par quartier. Selon l'achalandage annuel, leur emplacement sur le territoire et les données sociodémographiques, certaines pataugeoires offrent une possibilité de conversion idéale permettant d'ajouter des heures d'ouverture quotidienne et donc d'offrir un meilleur service à la population. Les pataugeoires envisagées pour cette conversion sont Trenholme, Georges-Saint-Pierre, MacDonald et Jean-Brillant. À la suite de cette transformation, l'arrondissement CDN—NDG serait en mesure d'offrir davantage d'heures de baignade à la population, tout en améliorant l'efficacité des installations. Les bâtiments adjacents aux pataugeoires devront être rénovés afin d'y aménager des salles de bain, des vestiaires et des douches. Dans le cas des pataugeoires Trenholme

et Georges-Saint-Pierre, la distance des chalets devra être prise en considération lorsque le temps sera venu pour évaluer les coûts de transformation des équipements.

Recommandation 3-7

Transformer en jeux d'eau les pataugeoires de type empli-vide des parcs Van Horne, de la Savane et Loyola.

Dans une redéfinition de l'offre de service des installations aquatiques, les pataugeoires de type « empli-vide » privées de système de filtration seraient converties en jeux d'eau. Cette alternative permettrait :

- de prolonger les heures d'ouverture (de 8 h à 22 h);
- d'accroître le nombre de semaines de mise en service;
- d'accueillir une clientèle de tous les âges.

Les pataugeoires Van Horne, de la Savane et Loyola seraient ainsi converties.

Recommandation 3-8

Fermer la pataugeoire du parc Rosemary-Brown et la remplacer par l'aménagement de jeux d'eau au parc Nelson-Mandela.

L'aménagement d'un jeux d'eau dans le parc Nelson-Mandela, ajouté aux installations existantes, permettrait de mieux répondre aux besoins du milieu. En effet, 20,9 % de la population totale du secteur de Snowdon est composée d'une clientèle âgée de 15 ans

et moins. Les autres installations aquatiques présentes dans le secteur sont situées à distance et nécessitent parfois de franchir l'autoroute Décarie. L'implantation de jeux d'eau dans le parc Nelson-Mandela offre deux avantages : une meilleure localisation géographique à l'intérieur de la zone desservie et une population beaucoup plus dense que celle résidant autour du parc Rosemary-Brown. Par ailleurs, la pataugeoire du parc Rosemary-Brown serait fermée sans être remplacée par des jeux d'eau. Les résidents de ce secteur pourront plutôt utiliser les installations du parc MacDonald.

3-5. Sommaire de l'offre aquatique après mise en œuvre du Plan directeur

Le tableau suivant récapitule les recommandations précédentes et présente un sommaire de l'offre aquatique, en soulignant les différences entre l'ancienne et la nouvelle structure.

Tableau 3-14 Sommaire de l'offre aquatique (ancienne et nouvelle structures)

Installation	Quartier CDN Réseau actuel	Installation	Quartier CDN Réseau recommandé
Piscine intérieure	Centre sportif Côte-des-Neiges	Centre aquatique	Centre sportif Côte-des-Neiges
Piscine extérieure	Parc de Kent	Parc aquatique	Parc de Kent
Pataugeoire intérieure	Centre sportif Côte-des-Neiges	Centre aquatique	Centre sportif Côte-des-Neiges
Pataugeoire	Parc Jean-Brillant Parc de Kent Parc Van Horne Parc de la Savane Parc Rosemary-Brown Parc MacDonald	Pataugeoire (filtrée)	Parc Jean-Brillant Parc MacDonald
Jeux d'eau	Parc Mackenzie-King Parc Jean-Brillant	Jeux d'eau	Parc Van Horne Parc de la Savane Parc Nelson-Mandela Parc Mackenzie-King Parc Jean-Brillant
Sous-total CDN	11	Sous-total CDN	9*
Installation	Quartier NDG Réseau actuel	Installation	Quartier NDG Réseau recommandé
Piscine intérieure	Centre communautaire NDG Centre sportif de NDG	Centre aquatique	Centre communautaire NDG Centre sportif de NDG
Piscine extérieure	Parc de la Confédération	Parc aquatique	Parc de la Confédération
Pataugeoire	Parc Trenholme Parc Georges-Saint-Pierre Parc Loyola Parc de la Confédération	Pataugeoire (filtrée)	Parc Trenholme Parc Georges-Saint-Pierre
Jeux d'eau	Parc Notre-Dame-de-Grâce	Jeux d'eau	Parc Loyola Parc Notre-Dame-de-Grâce
Sous-total NDG	8	Sous-total NDG	7*
Total CDN—NDG	19	Total CDN—NDG	16*

* Les pataugeoires de Kent et de la Confédération ont été intégrées dans la définition de « parc aquatique » sous la nouvelle structure. Ainsi, malgré le nombre indiqué, il n'y a aucune diminution du nombre d'installations, car si on ajoute ces deux pataugeoires, on compte 10 installations dans CDN et huit dans NDG, soit un total de 18, comme c'est le cas actuellement.



Parc Benny